

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 Mars 2021

OBJET : 04/2021**ENGAGEMENT 2020-2026 POUR PROMOUVOIR LA JEUNESSE FOULAYRONNAISE :
AUGMENTATION DU NOMBRE DE CHANTIERS CITOYENS 2021**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE DIX MARS à HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	26	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjointes au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX – Conseillers municipaux –
Absent (s)	0	
Pouvoir (s)	3	Mme Laurianne VEYRET à M. Francis CRÉPIN ; Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS ; Mme Hélène LE GUIRRIEC à M. Laurent MAILLARD.
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		04 Mars 2021

Exposé

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération « Ville – Vie – Vacances » la commune de Foulayronnes organise des chantiers citoyens auxquels participent des jeunes de la commune âgés de 15 à 17 ans.

Durant ces chantiers citoyens, les jeunes, encadrés par du personnel de l'accueil de loisirs et des services techniques, effectuent des travaux de nettoyage et de peinture sur les bâtiments communaux, le matin de 8 h 30 à 11 h 30 du lundi au vendredi.

Des activités gratuites et obligatoires leurs sont proposées l'après-midi par le service jeunesse.

La Commune de Foulayronnes va proposer, pour l'année 2021, 3 chantiers citoyens répartis en 3 groupes de 8 jeunes sur 3 semaines de 5 jours pour chacun des groupes selon le planning suivant :

Du 19 avril 2021 au 23 avril 2021

Du 26 juillet 2021 au 30 juillet 2021

Du 02 août 2021 au 06 août 2021

Pour les jeunes Foulayronnais, Monsieur le Maire propose de verser, en numéraire à chacun d'entre eux, une indemnité forfaitaire de 15 € par jour soit :

$15 \text{ €} \times 5 \text{ matinées} \times 8 \text{ jeunes} = 600 \text{ €}$ par session

soit un montant total de 1 800 €.

Il est précisé que L'Agglomération d'Agen sera sollicitée pour une demande de subvention à ce titre dans le cadre des actions de la cohésion sociale pour un montant de 2 000 €.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le versement en numéraire à chacun d'eux, d'une indemnité forfaitaire de 15 € par jour pour un montant total de 1800 €;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter auprès de l'Agglomération d'Agen les dossiers de demandes de subventions correspondantes au titre de la cohésion sociale,
- **PRÉCISE** que les crédits seront prélevés à l'article 658 du budget en cours.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**

Bruno DUBOS.

